Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260907-20260709_052-DE

Saint-Gérand ~Croixanvec

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY et Jean-Pierre MAHÉO

Absente ayant donné pouvoir : Valérie SABLÉ à Viviane FADEL

Absent : Antoine LE QUÉRÉ

A été élu secrétaire : Viviane FADEL

DÉCISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COËT NOSTRA

Cette délibération annule et remplace suite à erreur de plume la délibération N° 20260709-051, votée le 07/09/2026, publiée le 08/09/2026 et reçue en Préfecture le 14/09/2026.

Le Conseil Municipal décide d'apporter la modification suivante au budget annexe Lotissement de Coët Nostra pour 2026 :

COMPTE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
ID 231 : Immobilisations corporelles en cours	0.20 €	
IR 001 : Solde d'exécution de la section d'inv reporté	0.20 €	

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes : pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

